

AUTOROUTE A46

AMENAGEMENT DU PARKING DE COVOITURAGE DE COMMUNAY

CERFA CAS PAR CAS

**ANNEXE 9 : FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES
INCIDENCES NATURA 2000**

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Par qui ?

*Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.*

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

*Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : ASF / Jérôme PISSONNIER – Directeur Régional RAA

Commune et département) : Bourg-lès-Valence (26)

Adresse : A7 – Echangeur de Valence Nord
BP 325
26 503 Bourg-lès-Valence Cedex

Téléphone : 04 75 75 20 03

Fax :

Email :

Nom du projet : Parking de covoiturage aux abords de l'A46 - Communay (69)

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Réalisation d'un parking de covoiturage de 80 places.

b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : Communay et Simandres

N° Département : 69

Lieu-dit : Limon

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : (FR93-----)

n° de site(s) : (FR93-----)

...

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A 16 km du site n° de site(s) : Vallons et combes du Pilat Rhôdanien (FR8202008)

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR93-----)

...

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 4660.. (m2) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention génèrera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Aménagement d'un parking en bordure de voiries existantes

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : 3 mois... (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : Juillet 2022 à septembre 2022

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) : Une seule intervention

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet

d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Entretien de la végétation aux abords (fauche tardive, absence d'utilisation de produits phytosanitaires. Traitements des eaux de ruissellements avec aménagement adapté pour éviter toute pollution chronique des eaux et des sols.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : 630 000 € HT
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires : La zone est encadrée de routes et bordée par un fossé sans eau sur la bordure Ouest de la zone d'étude (malgré un passage après plusieurs jours de pluie). Une bouche de canalisation est d'ailleurs présente au Nord-Ouest de la zone. Du bois mort est entreposé sur la zone et la végétation est marquée par la circulation d'engins. Elle est constituée d'une friche rudéralisée et de pré bois.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l’instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : Prébois caducifoliés

Photo 2 : Friche Nord marquée par le passage d'engins

Photo 3 : Route à l'Est de la zone d'étude

Photo 4 : Zone perturbée par les activités anthropiques (passage d’engins et stockage de bois mort)

Photo 5 : Arbre isolé

Photo 6 :

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

| TYPE D’HABITAT NATUREL | | Cocher si présent | Commentaires |
|--|--|-------------------|--|
| Milieux ouverts ou semi-ouverts | pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : | X | Friches et zones rudérales fortement impactés par la circulation d’engins). Présence fortes d’espèces invasives |
| Milieu forestiers | forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre : | X | Peuplement de ligneux de faible hauteur avec Acer campestre, Cornus sanguinea et Rubus sp. Présence de la Renouée du Japon et Robinier faux-acacia |
| Milieux rocheux | falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre : | | |
| Zones humides | fossé cours d’eau étang tourbière gravière prairie humide autre : | | |
| Milieu littoraux et marins | Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : | | |
| Autre type de milieu | | | |

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

| GROUPE D'ESPECES | Nom de l'espèce | Cocher si présente ou potentielle | Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...) |
|------------------------------|--------------------------------------|--|---|
| Amphibiens, reptiles | Couleuvre verte et jaune | Po | Sédentaire |
| | Lézard à deux raies | Po | Sédentaire |
| | Lézard des murailles | Po | Sédentaire |
| Crustacés | | | |
| Insectes | Espèces communes | Po | Sédentaire |
| | | | |
| Mammifères marins | | | |
| | | | |
| | | | |
| Mammifères terrestres | Ecureuil roux | Po | Sédentaire |
| | Hérisson d'Europe | Po | Sédentaire |
| | Chiroptères anthropophiles | Po | Chasse / transit |
| Oiseaux | 13 espèces communes dont 7 protégées | Pr | Statut variable selon les espèces Voir prédiagnostic |
| | | | |
| Plantes | 6 espèces invasives | Pr | |
| | | | |
| Poissons | | | |
| | | | |

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :
Destruction d'habitat en mauvais état de conservation servant d'habitat de repos et de reproduction pour quelques espèces communes voire ubiquistes anthropophiles.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :
Risque de destruction d'espèces (reptiles, oiseaux, mammifères) selon la période de travaux mais adaptation des périodes de travaux pour éviter cet impact.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):
Dérangement par fréquentation humaine, émission de bruit et poussière pour l'ensemble des groupes. Impact limité grâce à l'adaptation de la période de travaux.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- *Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- *Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique **CARMEN** :

Sur le site internet de la DREAL :
http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :
www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

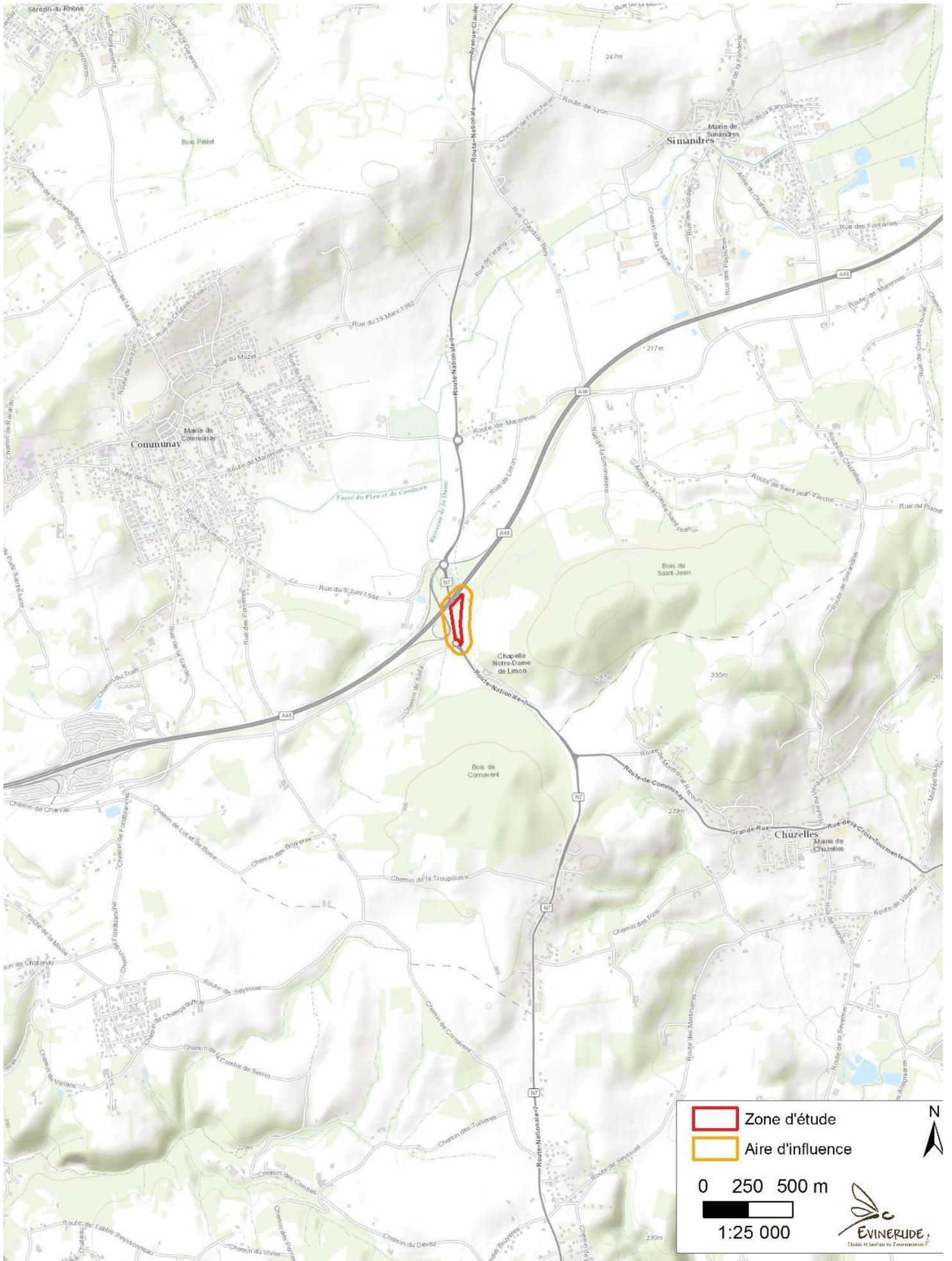
Sur le site internet de l'INPN :
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- **Auprès de l'animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- **Auprès de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** »



 Zone d'étude

 Aire d'influence

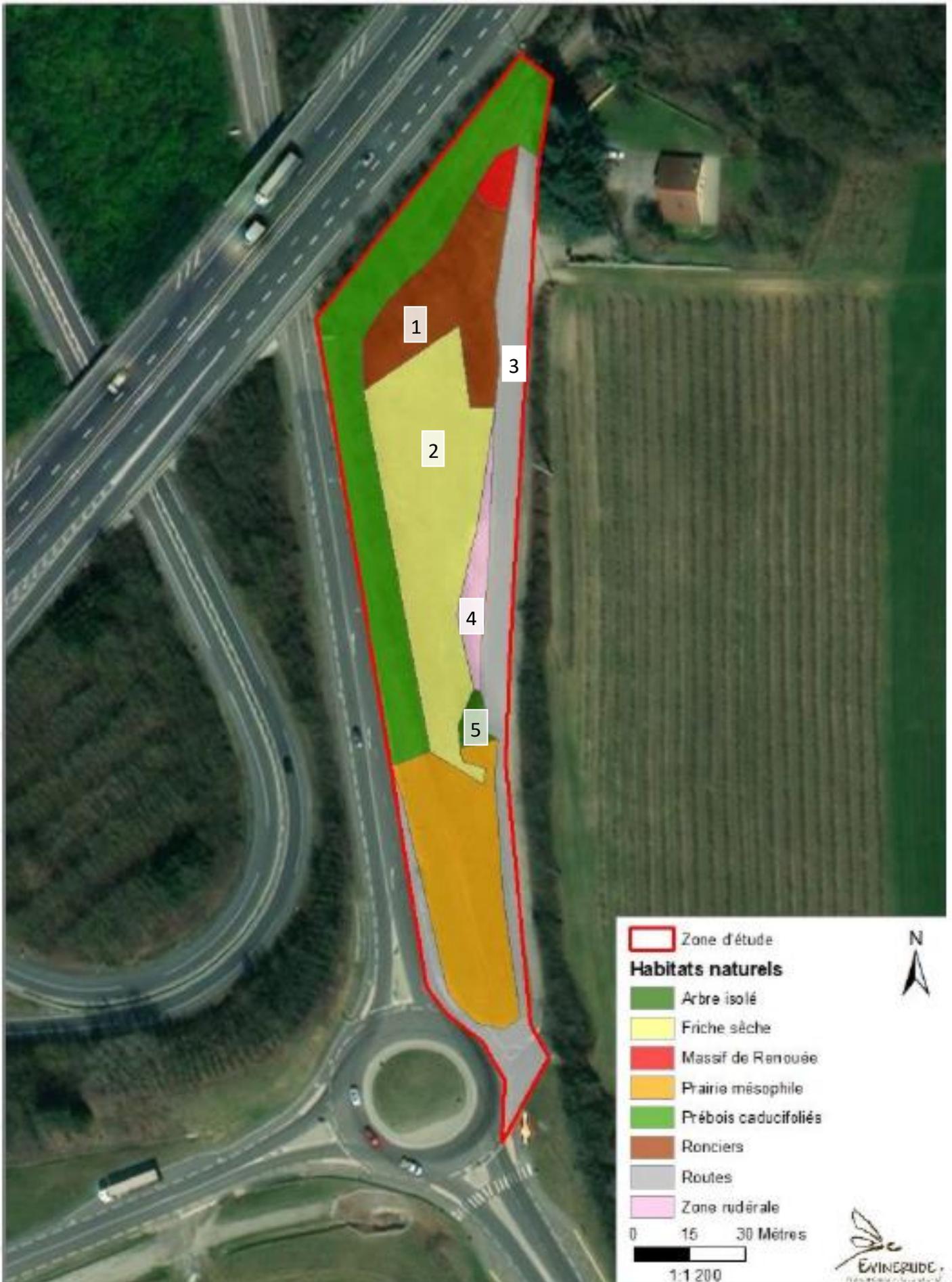
0 250 500 m



1:25 000

 N

 EVINERIDE
Studio d'écologie et d'urbanisme



1

3

2

4

5





Perturbations anthropiques : passage d'engins et stockage de bois mort.



AUTOROUTE A46

AMENAGEMENT DU PARKING DE COVOITURAGE DE COMMUNAY

CERFA CAS PAR CAS

ANNEXE 8 : SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

CARTE DE SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

